



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2020-2206-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 22 JUIN 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt,

le lundi 22 juin

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 17 juin 2020 s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean Papadopulo, Maire.

Présents : PAPADOPULO Jean, DOYEN Éric, FOURNIER Patrice, JAMBOT Nicolas, JOLY Matthieu, QUERENET Matthieu, BERLIOZ Marielle, BERNARD Christelle, BESCH Pascale, BRUN Anh, DELWAULLE Emilie, GEREY Cécile, MIKLER Yannis, LUXOS Véronique, DELROISE Jimmy.

Absents : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet

Objet : Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune

Exposé des motifs :

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est géré par un Conseil d'administration composé à parité de membres élus par le Conseil municipal et de représentants de diverses associations nommés par le Maire. Par délibération en date du 22 juin 2020, le Conseil municipal a fixé le nombre de représentants à quatre.

Les représentants du Conseil municipal sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Compte tenu de ces dispositions je vous propose de désigner les représentants de la commune de Four qui siégeront au Conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, les articles R. 123-8 à R. 123-10 et R 123-15 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 juin 2020 arrêtant le nombre des membres à quatre,
Considérant que le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale est fixé à quatre,

Décide de procéder à l'élection de ces quatre membres

Après avoir procédé à l'élection, les résultats sont les suivants :

Sont élus membres du Centre communal d'action sociale de Four :

- Cécile Gerey
- Emilie Delwaulle
- Christelle Bernard
- Véronique Luxos

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le 24 juin 2020
- publication et/ou notification le 24 juin 2020

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,
Maire de Four

